

Mon Club de Sport 0 Déchet



CHARTRE D'ENGAGEMENT

DÉNOMINATION DU CLUB :

ADRESSE COMPLETE :

Vous souhaitez engager votre club sportif dans une démarche « zéro déchet » afin de réduire votre production de déchets et d'en améliorer la gestion et les solutions de valorisation.

Ce document a pour objectif de préciser :

- Les conditions à remplir pour la mise en place d'une démarche « zéro déchet » ;
- Le rôle de chaque partenaire participant au projet.

Contexte de l'opération :

Labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage en 2015 par le ministère de l'Environnement, le VALTOM s'engage à respecter les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte avec notamment une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés produits dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire.

Dans ce cadre, le VALTOM, en partenariat avec l'ADEME et les collectivités en charge de la collecte, accompagne 9 clubs sportifs dans la mise en place d'une démarche exemplaire et pérenne de réduction des déchets.

L'objectif de cet accompagnement est d'aider chaque club à réduire sa production de déchets en premier lieu (éviter le jetable, limiter les quantités, acheter d'occasion...) et à mieux gérer ses déchets résiduels en second lieu (tri, valorisation, réutilisation...).

Cet accompagnement d'une durée d'un an a pour objectif d'assurer un suivi et une mise en œuvre pérenne d'actions.

Les engagements du « CLUB SPORTIF PARTENAIRE » envers le VALTOM :

- Désigner au moins une personne référente pour le suivi de la démarche et lui libérer du temps pour participer aux réunions ;
- Désigner chaque année un référent pour le suivi de la démarche et la pérennité des actions
- Mettre en place les conditions pour le bon déroulement de la démarche et de l'intervention de l'agent du VALTOM : mise à disposition de locaux pour les temps de réunion, des personnes concernées, des informations nécessaires à la réalisation de la mission ;
- Communiquer en interne sur la démarche afin de mobiliser toute l'équipe

Les engagements du VALTOM envers le « CLUB SPORTIF PARTENAIRE » :

- Assurer le bon déroulement de l'accompagnement.
- Valoriser la démarche auprès des médias et des partenaires.
- Le cas échéant, aider au montage d'un plan de financement pour l'obtention des équipements nécessaires à la démarche.

BON POUR ACCORD (fait en 2 exemplaires) :

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE :

À, le

Signature précédée par la mention « Lu et Approuvé »,

Pour Le VALTOM